

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

3 octobre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-10-0163

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-10-0164

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-10-0165

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre 2016 à 20 heures**

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre 2016 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2016-10-0166

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron:

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de septembre 2016 au montant de 37 218,42\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	8 287,02 \$
Responsable de voirie .....	23 777,84 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 817,49 \$

### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2016 au montant de 81 638,80 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie, services techniques et urbanisme :**

- Nettoyages de fossés, accotements, nivelage, rechargements, réfection de chaussées;
- Entretien et réparation des véhicules
- Asphalte chaud
- Rencontres diverses aqueduc Audet
- Confection abrasif et bleu fuzion

#### **Administration :**

- Facturation des mutations;
- Fermeture comptable du dossier PIQM Audet;
- Gestion des cas de CSST;

- Suivi du colloque de zone (ADMQ) et modifications réglementaires à venir;
- Propositions de modifications au guide de l'employé;
- Contacts pour la caractérisation de l'amiante dans nos bâtiments.
- Dossiers divers : mise en place de servitudes, améliorations et correctifs aqueduc Audet, rencontres citoyens, rencontres MRC, rencontres fournisseurs aqueduc Audet, etc...

### **Loisirs :**

#### **Comité des Loisirs**

- Affichage pour le cabanon de rangement des loisirs;
- Participation à la peinture de la cabane des joueurs de balle-molle;
- Réalisation de l'affiche d'Halloween;

#### **Fête du travail**

- Présence tout au long des activités pour assurer un bon déroulement;
- Rédaction d'un rapport;
- Publication des photos;

#### **Projet patinoire**

- Révision du dossier non complet ;
- Recherche de soumissions, d'explications et de comparatifs;

#### **Autres**

- Mot-Destin

### **Développement:**

- Rencontre du Comité de l'avenir de l'église de Saint-Modeste avec diverses vérifications, CPE des Cantons, Fabrique, possibilités de déplacement de la bibliothèque.
- Suivis auprès de DEC (PIC-150)
- Préparation d'un court sondage à la population
- Fête des bénévoles (animation de la fête et contact avec la pépinière pour des cadeaux).
- Participation à une rencontre COSMOSS
- Affiches de bienvenue
- Demande de soumission pour une nouvelle affiche "À St-Modeste on encourage nos commerces !" (dépanneur, restaurant, coiffure)

### **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

### **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

### **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2016-10-0167

#### **7.1 Choix du soumissionnaire pour la location d'un conteneur pour les gros rebuts**

**Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en situation de conflit d'intérêts et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.**

**ATTENDU** que des demandes de soumissions ont été adressées à divers fournisseurs pour la location d'un conteneur pour la cueillette des gros rebuts;

**ATTENDU** les résultats des offres faites à la Municipalité représentés dans le tableau suivant (prix avant taxes) :

<b>Fournisseur</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix du transport (avant taxes)</b>	<b>Livraison du conteneur</b>
Conteneurs KRT inc.	40 verges cubes	175 \$ par voyage + 3\$ de location par jour (7 premiers jours gratuits après chaque voyage)	Inclus
Les Entreprises Perreault Gagné inc.	40 verges cubes	175 \$ par voyage Location gratuite	Inclus
Gaudreau Environnement inc.	40 verges cubes	137\$ par voyage Location gratuite	50 \$ pour la première livraison

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

- **QUE** compte tenu que durant les 3 dernières années, il est noté que durant les 10 jours que dure la mise à disposition des containers, il a été fait entre 4 et 6 voyages sur la période concernée.

- **QU'**à partir de 2 voyages, l'offre de l'entreprise Gaudreau Environnement devient plus intéressante;

- **QUE** ce conseil octroie le contrat de location de container à l'entreprise « Gaudreau Environnement inc. » pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du vendredi 7 octobre au dimanche 16 octobre 2016 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants**

2016-10-0168

**7.2 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux**

**Note :** Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en apparence de situation de conflit d'intérêts et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

**ATTENDU QUE** le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2016 au montant de 1800 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste a reçu une offre de renouvellement sur 1 an de la part du prestataire de services actuel selon les conditions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	1800 \$	30 septembre 2017

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 1800 \$ jusqu'au 30 septembre 2017;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants**

2016-10-0169

**7.3 Entretien et surveillance de la patinoire pour l'hiver 2016-2017**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire pourvoir à l'opération, la surveillance et l'entretien de la patinoire et du local du Centre récréatif Guillaume Bastille pour la période d'ouverture au public allant du 16 décembre 2016 au 11 mars 2017 inclusivement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une (1) offre de la part de Jeannette Michaud de Saint-Modeste au montant de 9 880 taxes incluses pour l'ensemble de la période précitée (à comparer au montant de 9620 \$ pour l'année dernière);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier d'accepter l'offre de services de Madame Jeannette Michaud au montant de 9 880 \$ et pour la période précitée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-10-0170

**7.4 Quote-part 2017 pour le Transport «Vas-Y» volet adapté**

**ATTENDU** le projet de loi n°56 modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, entré en vigueur le 17 décembre 2004, et les nouvelles responsabilités municipales en découlant à l'égard des personnes handicapées;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires du **Transport Vas-Y** Volet adapté nous ont été communiquées pour l'année 2017 faisant ainsi passer la quote-part de 2494 \$ (en 2016) à 2562 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, d'adhérer au service de Transport adapté, pour l'année 2017 au coût de 2562 \$.

**Le vote est demandé :**

- Nombre de votes « Pour » : 5
- Nombre de votes « Contre » : 1

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

**2016-10-0171**

**7.5 Approbation des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017**

**ATTENDU QUE** par avis public en date du 28 septembre 2016, la Ville de Rivière-du-Loup publiait la liste des tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste utilise les services de la Ville de Rivière-du-Loup en la matière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Lucien Gendron :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017;
- D'expédier une copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Rivière-du-Loup;

Une copie de l'avis public des tarifs d'enfouissement technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est annexée sous le N° **2016-10-01.1**.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-10-0172**

**7.6 Cession de biens mobiliers : RAM 1500 ST**

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° **2016-09-0154**, la municipalité autorisait la mise en vente d'une camionnette RAM 1500 ST QUAD CAB- Année 2007;

**ATTENDU QUE** les offres devaient être reçues à la municipalité avant le jeudi 29 septembre 2016 à 12h00 AM;

**ATTENDU QUE** les offres reçues sont les suivantes:

Néant (aucune offre reçue)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste offre à nouveau le pick-up à la vente sans prix plancher.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-10-0173

### **7.7 Renouvellement de mandat pour achat d'équipement de voirie**

**ATTENDU** qu'il est dans les intentions de la Municipalité de procéder au remplacement de certains équipements de voirie dont notamment, un camion de déneigement;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intention de la Municipalité de participer aux encans et/ou appels d'offres du Centre de Services Partagés du Québec;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste s'est dotée d'une réserve financière de voirie afin de couvrir des éventuelles dépenses de voirie (infrastructures et équipements);

**ATTENDU** que par sa résolution N°2015-06-0137, ce conseil modifiait le mandat du Comité "Achat de voirie" et renouvelait le mandat de ses membres pour une période se terminant le 1er novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond et résolu **QUE** ce conseil maintient le mandat du Comité « Achats de voirie », lequel est spécifiquement dédié :

- à la surveillance des prochains appels d'offres et encans à venir de la part du Centre de Services Partagés du Québec;
- au déplacement in situ aux fins de vérification des équipements qui intéressent la municipalité;
- à participer aux encans et/ou appels d'offres spécifiquement ciblés par le comité « Achats de voirie » aux fins d'acquérir les équipements ciblés;
- à miser jusqu'à un montant maximum avant taxes de 100 000 \$ sur les équipements ciblés;
- à présenter les achats ainsi réalisés au conseil municipal aux fins de validation par voie de résolution, l'affectation comptable des différents achats sera alors décidée par ledit conseil;

**QUE** les membres du Comité « Achats de voirie » sont nommés pour une période de 1 an se terminant le 2 octobre 2017 et qu'il sera composé de :

- Yannick Bélanger, conseiller;
- Lucien Gendron, conseiller;
- Antoine Beaulieu, responsable de voirie;
- Gabriel Olivier-Côté, adjoint de voirie;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-10-0174

### **7.8 Achat de portique de manutention - équipement de voirie**

**ATTENDU** que notre portique actuel est rendu inutilisable et qu'il convient de le remplacer;

**ATTENDU** que des recherches ont été effectuées par le personnel de voirie afin de trouver un portique répondant à nos besoins;

**ATTENDU** la soumission reçue à cet effet de la part de l'entreprise Multi-Industriel pour un portique de manutention en acier d'une capacité de 4000lbs, largeur hors tout: 16'-0", largeur libre: 14'-10" au montant de 6 896,34 \$ avant taxes à laquelle il convient de rajouter des freins de roues (2x 18,32\$) et la livraison (529,41\$), soit un grand total de 7462,39 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste procède à l'acquisition auprès de l'entreprise Multi-Industriel d'un portique de manutention en acier selon la soumission 503063 du 19 septembre 2016 au montant total avant taxes de 7462,39\$;

- **QUE** la dépense sera payée par le budget des activités de fonctionnement de l'exercice courant;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-10-0175**

### **7.9 Travaux de pavage Rang 2- complément**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste a réalisé des travaux de remplacement de 2 ponceaux dans le Rang 2 à la hauteur des N° civiques 269 et 279 Rue Principale;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont nécessité l'enlèvement de l'asphalte en place;

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° 2016-07-0124, ce conseil octroyait un contrat de pavage à l'entreprise Construction BML, div. de Sintra inc. afin de réaliser des travaux de correction et de pavage sur certaines sections du Rang 2 pour en améliorer la sécurité des usagers et notamment sur 3 sections totalisant une distance totale d'environ 1 000 mètres;

**ATTENDU QUE** les 2 replacements de ponceaux ont été effectués sur une des sections à paver, objet du contrat octroyé par la résolution N°2016-07-0124, et qu'il convient de poser une couche de base sur les transitions des ponceaux;

**ATTENDU QU'**une soumission a été demandée à l'entreprise Construction BML afin de réaliser une couche de base à l'intérieur des transitions, le tout sur une surface approximative de 62m<sup>2</sup>;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la Municipalité octroie à l'entreprise Construction BML le contrat pour des travaux complémentaires de pavage de 2 transitions de ponceaux au montant de 3857,64 \$ selon soumission du 23 septembre 2016;

**QUE** la dépense sera payée par le biais de fonds général de fonctionnement de l'exercice courant;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-10-0176**

### **7.10 Travaux d'amélioration - Alimentation en eau du réseau d'aqueduc Audet**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste souhaite réaliser des travaux d'amélioration du système d'alimentation en eau potable de l'aqueduc Audet afin:

- de corriger une problématique liée aux coupures en électricité
- de permettre des opérations de drainage du réseau de manière

autonome

- de réduire la consommation en électricité du réseau

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées auprès de différents corps de métiers pour la réalisation desdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** la Municipalité octroie les contrats suivants:

- à l'entreprise Camille Ouellet et Fils pour un montant de 15 988,46\$ avant taxes pour la fourniture et l'installation de nouveaux équipements, tuyauterie selon soumission N°1344;
- à l'entreprise Camille Ouellet et Fils pour un montant de 2000\$ avant taxes pour la surveillance et coordination du chantier;
- à l'entreprise Automation D'Amours inc. pour des travaux de modification du poste de pompage au montant de 892,50 \$ avant taxes (tarif horaire fixe mais nombre d'heures sujet à changement en fonction du temps réel de travail et fournitures éventuelles en sus);
- à l'entreprise JM Turcotte Ltée pour la fourniture d'un poste de pompage en béton au montant de 4065\$ avant taxes;
- à l'entreprise Action Progex inc. pour les travaux d'excavation dont le mandat et le coût seront validés par la direction générale dans le cadre de sa délégation de pouvoirs;

**QUE** les dépenses susmentionnées et autres dépenses complémentaires et accessoires pouvant découler de la réalisation des travaux prévus à la présente résolution seront payées par l'excédent accumulé non affecté;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-10-0177**

#### **7.11 Modalités de paiement - MG-20 et AB-10**

**ATTENDU QUE** par sa résolution N°2016-09-0152, la Municipalité de Saint-Modeste octroyait le contrat de confection d'abrasif et de 0 3/4 à l'entreprise «CTB+ inc. » selon les tarifs ci-après décrits :

- Soit 1000 tonnes d'AB-10 concassé à 5,25\$ la tonne;
- Soit 3000 tonnes de MG-20 concassé à 5\$ la tonne;

**ATTENDU QUE** la résolution susmentionnée déterminait que le contrat serait payable sur les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 à hauteur en trois termes égaux, la Municipalité se réservant le droit de payer les termes du contrat avant l'échéance prévue;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste souhaite faire valoir son droit de paiement avant échéance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** la Municipalité procède au paiement intégral du contrat de confection des matériaux suivants:

- 3050 tonnes de MG-20 concassé à 5\$, soit 15 250\$ avant taxes
- 1046 tonnes de AB-10 concassé à 5,25\$, soit 5 491,50\$ avant taxes;

**QUE** la dépense sera payée par le biais de fonds général de fonctionnement de l'exercice courant;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-10-0178**

**7.12 Formation ADMQ – directeur général**

**ATTENDU QUE** le directeur général, Alain Vila, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation de perfectionnement offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), qui aura lieu le 17 novembre 2016 à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup au coût de 295 \$ plus taxes. Le contenu de la formation sera dispensé en deux cours distincts:

Cours 1

Les regroupements-bénévoles gravitant autour de la municipalité :  
quelles sont les règles du jeu?

Cours 2

L'abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances municipales.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à participer à la formation offerte par l'ADMQ susmentionnée au coût de 295 \$ avant taxes;  
Les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**2016-10-0179**

**8.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement N° 365 afin de modifier à l'article 7.2 la liste des organismes bénéficiant d'une gratuité de location de salle**

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement N° 365 relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales afin d'en modifier l'article 7.2 relativement à la liste des organismes bénéficiant de la gratuité de location du Centre Récréatif Guillaume Bastille;

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

**10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2016-10-0180**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 20:50 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire